DECLARATION LIMINAIRE DU SE-Unsa
CAPD du 17 janvier 2019

Madame la Directrice Académique,
Mesdames et Messieurs,

Comme nous sommes toujours au mois de janvier, nous voudrions, au nom du SE-Unsa, vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Nous nous souhaitons collectivement de prendre les bonnes décisions, celles qui feront avancer le système éducatif de notre département, ses enseignants et ses élèves.
Nous souhaitons qu'ils éclairent nos débats, nos dialogues dans cette instance comme dans toutes les rencontres qui émailleront cette année scolaire.
Nous souhaitons aussi la bienvenue dans notre département à Madame Schmitt.

L'installation de cette CAPD réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018 qui se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu.
Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, que nous déplorons, la participation est en hausse. Cette progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale.
Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels accordent à leurs représentants.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain.
Nous allons honorer la confiance de nos pairs en les représentant pendant 4 ans afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAP.
Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. Les premiers éléments qui se dégagent sur les instances avec la fusion des CHS-CT et des CT et une révision des prérogatives des CAP ne nous rassurent pas.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics.
La présentation par le gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet mis sur la table est plus proche d'une transformation radicale car il supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation et réduit le suivi des promotions.

De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

L'UNSA rappelle toute l'importance qu'elle attache à ces instances de dialogue social. Elle rappelle également, que ces instances sont consultatives et permettent de vérifier que le droit de chacun est respecté avec équité.
Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas la conception de l'UNSA qui prône une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Venons-en aux sujets qui nous préoccupent fortement :
Le mouvement des gilets jaunes aura marqué cette fin d'année, révélant une double crise.
Sociale tout d'abord. Au delà du rôle de déclencheur des prix du carburant, c'est une crise du « reste à vivre », c'est ce qui reste une fois les dépenses contraintes réglées. Pour les plus modestes, ce qui subsiste alors pour manger, se vêtir, avoir des loisirs se résument à zéro. Chaque augmentation, chaque « pépin » domestique ou de santé peut tourner à l'épreuve financière ou à la catastrophe.
La seconde crise mise à jour par ce mouvement est celle de notre système démocratique. Un nombre croissant de nos concitoyens ne se sentent ni reconnus, ni représentés. Ils constituent depuis des années les gros bataillons de l'abstentionnisme politique. Mais ce sentiment de ne pas compter s'applique à l'ensemble des institutions démocratiques de représentation, ce qui implique aussi parfois les syndicats.
Ces crises ne sont pas imputables au seul Président de la République. Mais il porte une très lourde responsabilité avec un an et demi d'une politique socialement injuste, pleine de suffisance provocatrice et de mépris du dialogue social.
La question, désormais, est de comment en sortir. Pour l'Unsa, cela passe par des mesures immédiates soulageant les situations financières les plus tendues.
Les forces attachées à la République et à la justice sociale ont désormais une obligation : réussir. Sans quoi, d'autres solutions, autoritaires et anti-démocratiques, que certains courants cherchent à infuser, pourraient prendre le pas.

J'en viens à la **réforme de l'évaluation des personnels**, dans le cadre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) signé par l'Unsa. Cette réforme inclut un rendez-vous de carrière, notamment pour les collègues aux 6e et 8e échelons de la classe normale afin de déterminer une éventuelle accélération de carrière d'un an. Pour cela une appréciation finale est portée par vos soins Madame la Directrice Académique. Nous allons observer des recours aujourd'hui, nous espérons avoir connaissance des critères retenus afin d'attribuer cette appréciation. Enfin, le Se-Unsa regrette qu'un groupe de travail n'ait pas eu lieu pour la définition de ces critères.
En conclusion, pour cette CAPD d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Pour le SE-Unsa de l'Ain, Karen Ansberque.